



Epinal, le 29 juin 2017

à : Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale

Objet : Attribution des décharges de direction

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de vous adresser ce courrier pour attirer votre attention sur la situation de certains directeurs et directrices d'école.

En 2016, le Sgen-CFDT Lorraine avait pu vous rendre compte d'une enquête menée dans le département sur les décharges de direction des écoles de 1 à 3 classes. Avec satisfaction, nous avons pu mesurer cette année une reprise de certaines idées que nous qualifions de « bonnes pratiques », comme la programmation des jours de décharges. Néanmoins sur ce dernier trimestre, certains collègues nous font remonter l'impossibilité d'obtenir les derniers jours de décharge dus (circulaire n°2014-115).

D'après nos renseignements les moyens de remplacement ne permettent plus en cette fin d'année de mettre à disposition des remplaçants pour assurer ces jours de décharges.

Par la présente, le Sgen-CFDT vous demande de tout mettre en œuvre pour que nos collègues puissent remplir leurs tâches administratives sur le temps qui leur est dû. Il ne faudrait pas que cette fin d'année, particulièrement chargée de nouvelles dispositions, soit pour les directeurs et directrices le début d'une nouvelle période de difficulté.

Au vu de ce constat, le Sgen-CFDT vous demande également que l'évaluation des moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces décharges soit étudiée pour l'année prochaine.

Veillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, à notre profond attachement à la qualité du Service public d'Education.

Pour le Sgen-CFDT Lorraine
Etienne ZINT